



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°25 REUNION DU CABINET DU 27 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt sept avril à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 20 avril 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 20 avril 2022.
3. Echanges sur la base des données de suivi-évaluation des programmes et projets ;
4. Proposition d'une grille d'analyse des résultats de suivi-évaluation des programmes et projets ;
5. Point relatif à la rédaction du rapport au Président de la République ;
6. Relecture des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets ;
7. Divers.



La réunion de ce jour a connu la participation de messieurs **Euloge Mesmin OBILI**, assistant principal, chargé de la documentation, **KINZENZE Charles**, chef du cabinet du Secrétaire permanent de la Task-Force et **KAYA KAYA Maurice**, chargé d'études.

Ce dernier étant appelé à faire une présentation sur le point n° 3 relatif à la base des données de suivi-évaluation des programmes et projets.

Aussi, le RPPR a changé l'ordre de traitement des points de l'ordre du jour et a fait débiter la réunion par l'examen du point impliquant les trois personnes invitées.

Le RPPR a introduit la question en indiquant la nécessité de disposer d'une base des données économiques et sociales comme prévu dans les documents organiques de la Task-Force ;

De même, il a évoqué celle des données de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

Il a indiqué qu'il importe de lever des choix, tant sur les modalités de la construction de ces deux bases des données, que sur l'éventualité de les fusionner en une seule.

Le RPPR a invité le chargé d'études **KAYA KAYA Maurice** à présenter le dossier sur la proposition des fonctionnalités de la base des données.

La présentation du chargé d'études **KAYA KAYA** a donné lieu à des échanges qui ont permis de comprendre que le logiciel de suivi-évaluation, en voie d'acquisition, prévoit la construction d'une base des données dont le cahier de charges comporte des fonctionnalités déjà convenues par les parties. Cette base des données, attachée à la fonction spécifique de suivi-évaluation des plans, programmes et projets, ne saurait absorber celle, plus large, des données économiques et sociales qui implique, quant à elle, des modélisations plus complexes, en matière d'économie et de sociétés.

En définitive, il a été retenu de considérer séparément la base des données de suivi-évaluation de celle des données économiques et

sociales, dont il conviendrait de définir les fonctionnalités et le cahier de charge.

Le RPPR a chargé le directeur du cabinet et le Secrétaire permanent de la Task-Force, de mettre en place une commission pour y travailler et en évaluer les frais de fonctionnement.

Après l'examen de ce point relatif à la base des données, le RPPR a remercié et libéré les invités. La réunion s'est ensuite poursuivie conformément à l'ordre du jour initial.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 20 avril 2022.

Le compte rendu de la réunion du 20 avril 2022 a été adopté avec amendements du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 20 avril 2022

Le directeur du cabinet a été invité par le RPPR à présenter le point d'exécution des décisions de la réunion du 20 avril 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Corriger le point portant sur l'exécution des décisions des réunions des 13 et 15 avril 2022, en traitant distinctement les décisions du 13 de celles du 15.

A.2. Corriger la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation et obtenir son édition sous forme de dépliant.

A.3. Poursuivre la correction des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets, en considération des informations recueillies à l'occasion des visites de terrain.

A.4. Tenir une réunion d'explication de la fiche standard de suivi des projets, en vue d'en faciliter l'usage par les personnes mises en mission.

A.5. Réécrire le plan du rapport au Président de la République en classant les programmes et projets en trois catégories :

- ceux financés intégralement par le budget de l'Etat ;



- ceux co-financés par l'Etat et des partenaires au développement ;
- ceux financés exclusivement par les partenaires au développement.

B. Exécution des décisions

B.1. Le point portant sur l'exécution des décisions des réunions des 13 et 15 avril 2022 a été corrigé conformément aux indications du RPPR.

B.2. La feuille de route d'une mission de suivi-évaluation a été corrigée et confiée à un imprimeur pour son édition sous forme de dépliant.

B3. Les fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets ont subi des corrections à la dernière réunion du cabinet. Les versions corrigées sont jointes au dossier de la réunion de ce 27 avril 2022.

B.4. Une réunion d'explication des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets a été tenue le vendredi 22 avril 2022. A cette occasion, de nouvelles rubriques ont été ajoutées sur les fiches standard.

B5. Le plan du rapport au Président de la République a été réécrit en tenant compte des instructions du RPPR.

Après la présentation du directeur du cabinet, le RPPR a demandé a savoir si le dépliant de la feuille de route a déjà été fabriqué. Quel en est le coût et qui l'a financé ?

Répondant aux questions du RPPR, le conseiller aux politiques et programmes sociaux a précisé que le projet de dépliant a été déposé chez un imprimeur dont on attend le devis d'impression.

4. Proposition d'une grille d'analyse des résultats de suivi et d'évaluation des programmes et projets

Introduisant ce point, le RPPR a relevé la nécessité de disposer d'un outil d'analyse des résultats de suivi-évaluation et de réflexion critique commun à tous. On ne devra pas laisser à chaque acteur la latitude d'analyser les résultats à son gré ou suivant sa propre sensibilité.

Il est indispensable que l'analyse des résultats et la réflexion critique soient effectuées sur la base d'une grille de lecture commune à tous afin de garantir l'objectivité de la démarche.

Le RPPR a rappelé à ce propos que, s'agissant de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre des programmes et projets, la fiche standard d'évaluation renvoie à des tableaux de bord qui ne sont pas à la disposition de tous les acteurs.

Le RPPR note que lesdits tableaux de bord n'ont été élaborés, à ce jour, que pour les programmes et projets financés par les partenaires au développement.

Il a recommandé de poursuivre et d'achever rapidement l'élaboration des tableaux de bord de tous les autres programmes et projets identifiés et de les soumettre prochainement à l'examen de la réunion du cabinet.

5. Point relatif à la rédaction du rapport au Président de la République.

Le directeur du cabinet a rendu compte de l'état d'avancement de la collecte des données de suivi des programmes et projets auprès des ministères visités. Il ressort de ce compte rendu les renseignements ci-après :

- près de 95% des programmes et projets de la loi de finances, exercice 2022 ne sont pas encore mis en œuvre, faute de ressources ;
- moins de 5% des programmes et projets de ce même portefeuille sont mis en œuvre, généralement grâce au préfinancement du maître d'œuvre ;

- plusieurs ministères, pourtant maîtres d'ouvrage de programmes et projets, ne disposent d'aucune information sur leur exécution. Toutes les données sur la mise en œuvre de ces programmes et projets sont détenues exclusivement par la délégation générale aux grands travaux.
- les informations recueillies à ce jour permettent de commencer la rédaction du rapport au Président de la République. Les autres informations attendues seront intégrées en cours du processus de rédaction ;

Le directeur du cabinet a conclu en indiquant que la première mouture du rapport au Président de la République sera présentée au RPPR lundi prochain.

Après la présentation du directeur du cabinet, le RPPR a indiqué que les données recueillies à ce stade et le constat de la situation de la mise en œuvre des programmes et projets ne permettent pas de suivre, en tout point, le plan initial, de la rédaction du rapport. Il conviendra de l'adapter, en certaines rubriques, à la situation du terrain et à la nature des informations recueillis.

Ainsi, la première partie du plan, consacrée à la situation générale des programmes et projets identifiés, comportera en ses deux rubriques le point des : (i) projets financés par l'Etat ; (ii) projets en financement mixte (Etat et partenaires) ; (iii) projets financés exclusivement par les partenaires au développement.

Cet agencement ne saurait être respecté dans la deuxième partie du rapport relative à l'analyse de la mise en œuvre des projets en cours d'exécution, tout au moins dans sa première rubrique dont le contenu reste encore à définir. La deuxième rubrique de cette deuxième partie dressera l'état d'avancement de chaque projet, en tenant compte des trois catégories retenues.

Le RPPR a demandé de tout mettre en œuvre afin de tenir désormais les délais fixés dans l'accomplissement des tâches assignées aux uns et autres.



6.Divers.

Au titre des divers, le RPPR s'est préoccupé des trois questions suivantes :

- installation du site-web du cabinet ;
- financement des dépenses de fonctionnement du cabinet ;
- format et utilisation du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A. Du site web

Le directeur du cabinet a indiqué que des démarches en vue de l'installation du site web du cabinet ont déjà été entreprises.

La facture proforma d'un spécialiste a été retenue après examen restreint de trois propositions. Le cahier de charges y afférent est également disponible. Il reste à obtenir des ressources pour effectuer le paiement de la facture.

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet d'incorporer ce coût d'installation du site web du cabinet à l'ensemble des dépenses de fonctionnement du cabinet dont le financement doit être obtenu du Secrétariat général de la Présidence de la République en charge, entre autres, des aspects matériels et financiers.

B. Du financement des dépenses de fonctionnement du cabinet

Le RPPR a observé que depuis son installation, le cabinet n'a pas encore pu disposer des ressources pour son fonctionnement.

Le RPPR a instruit le directeur du cabinet de repartir vers le Secrétaire général de la Présidence de la République avec un nouvel état qui mentionne les besoins de financement des dépenses précises (dépliant de la feuille de route, guide de suivi-évaluation, fiches standard de suivi et d'évaluation, dépenses pour les missions de collecte des données et information sur le terrain, etc).



C. Du format et de l'utilisation du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets

Le RPPR a suscité la réflexion sur le format d'impression du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets et sur les modalités de son utilisation.

Les échanges sur la question ont débouché sur la conclusion suivant laquelle le guide de suivi-évaluation est un document de référence qui se destine à l'usage des membres du cabinet et à la consommation de personnes extérieures (étudiants, divers enquêteurs, chercheurs, consultants etc...).

Il convient donc de l'imprimer sous la forme d'un document attrayant et de le rendre disponible, y compris en version électronique. De même, la feuille de route devra être produits sous le même format.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 15 heures 15 minutes.

Fait à Brazzaville, le 27 avril 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT